

908

***TERME DE RÉFÉRENCE : CARTOGRAPHIE DE  
LA PAUVRETÉ ET DES REALISATIONS DES  
PROGRAMMES ET PROJETS DE LUTTE  
CONTRE LA PAUVRETÉ***

PREMIER DRAFT

## **1. Contexte et justification de la mission**

Le Gouvernement du Sénégal, dans le cadre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté, a entrepris et mis en place un programme national de lutte contre la pauvreté, dont l'objectif est de réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2015. Il a été conçu à cet effet un Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP) offrant un cadre fédérateur des interventions plurielles en la matière. Il sert de viatique à la politique économique et socioculturelle du Sénégal dans ses grandes opérations.

Au niveau institutionnel, le Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale (MFDSSN) est chargé, entre autres missions, de la conception et de la mise en œuvre des politiques et programmes de lutte contre la pauvreté, ce qui intègre la réalisation d'activités à la base par le biais notamment des projets et programmes de lutte contre la pauvreté financés par les bailleurs de fonds. Il s'agit en particulier des projets suivants : PLCP/BAD, AFDS/BM et PAREP/PNUD. Ces projets et programmes interviennent prioritairement dans des zones de grande pauvreté (échelle communauté rurale/village) où ils développent des activités qui gravitent autour de la mise en place d'infrastructures sociales de base, du renforcement des capacités et de la promotion d'activités génératrices de revenus. Ce sont des programmes et projets qui ont été instaurés suivant le contexte socioéconomique et le contexte social.

La situation socioéconomique étant marquée par un profil de pauvreté élevé dans les zones rurales et péri rurales, la demande sociale demeure de plus en plus forte et multiforme, malgré l'existence de performances économiques. Sur le plan institutionnel, on est face à un nouvel environnement favorable à la promotion du développement social. Le Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale à travers la Cellule de suivi et de coordination des projets et programmes de lutte contre la pauvreté, assure le suivi et la coordination des projets. Les missions dévolues à cette dernière sont comprises dans l'arrêté 000202 du 14/07/2002 pris en application du décret 2001-948, à savoir :

- Superviser pour le compte du MFDSSN, les projets mis en œuvre dans le cadre du Programme National de Lutte Contre la Pauvreté ;

- Coordonner pour le compte du MFDSSN les missions de suivi et/ou de supervision des partenaires au développement et d'en rendre compte ;
- S'assurer de la synergie de toutes les actions des intervenants et proposer le cas échéant, des mesures correctrices ;
- Elaborer et tenir à jour une cartographie de la pauvreté et des interventions dans ce domaine ;
- Elaborer pour le compte du MFDSSN, des politiques et stratégies pertinentes de réduction de la pauvreté ;
- Capitaliser les réussites afin de les faire investir dans d'autres interventions ;
- Procéder annuellement à un bilan des actions de lutte contre la pauvreté et établir un rapport sur l'état d'exécution des projets et programmes de lutte contre la pauvreté ;
- Participer aux comités de pilotage ou Assemblées Générales des différents projets intervenant dans la lutte contre la pauvreté ;
- Conduire la réalisation d'études et évaluation des impacts des projets de lutte contre la pauvreté.

Les Programmes de Lutte contre la pauvreté du MFDSSN sont les suivants : AFDS, PAREP et le PLCP/BAD. Pour les différents programmes, les activités sont menées essentiellement à travers des composantes que sont :

- Composante 1 : Amélioration de l'accès aux infrastructures, équipements et services sociaux de base.
- Composante 2 : Accès aux services de Micro finance et aux Activités Génératrices de Revenus.
- Composante 3 : Renforcement des capacités des groupes vulnérables et des Organisations Communautaires de Base (OCB).
- Composante 4 : Suivi et Évaluation.

Les stratégies d'intervention de la Cellule de suivi opérationnel du MFDSSN suivent les principes directeurs qui régissent la mise en œuvre du DRSP et des projets et programmes de lutte contre la pauvreté qui sont le faire faire, la décentralisation, la transparence, la pérennisation et la durabilité, l'approche participative. Elles s'articulent autour des axes d'interventions suivantes :

- L'appui conseil aux différents projets et partenaires au développement, de facilitateur et de mémoire institutionnelle en matière de gestion et d'exécution des projets de lutte contre la pauvreté ;
- La recherche de synergies fortes entre les différents projets en vue de favoriser l'harmonisation de leurs interventions ;
- La conception et la mise en œuvre de procédures mécanismes et outils appropriés de suivi combinant les méthodes participatives et les techniques usuelles les plus pertinentes en matière de suivi des projets et programmes de lutte contre la pauvreté (l'accent sera là mis en particulier sur le suivi qualitatif et quantitatif physique des activités et le suivi de l'exécution financière, le suivi des résultats ou indicateurs de performances et des processus d'exécution des approches stratégiques et modes opératoires arrêtés pour chaque projet) ;
- L'évaluation qualitative des impacts des projets sur les conditions de vie des populations parallèlement aux évaluations quantitatives prévues par les accords de crédit ou de subvention des projets ;
- L'évaluation qualitative conjointe de perception des stratégies d'intervention des projets par les bénéficiaires ;
- La capitalisation des meilleures expériences et pratiques en matière de lutte contre la pauvreté ;
- La réalisation de guides méthodologiques ou de bulletins d'information sur les projets ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des agents impliqués dans la planification, le suivi et l'évaluation des projets et programmes de lutte contre la pauvreté dans les différents domaines d'intervention ciblés ;
- L'exploration d'un portefeuille d'études thématiques modélisées sur des procédures simplifiées de passation des marchés par les O.C.B, les outils d'intégration genre, environnement, VIH/SIDA etc. ;
- L'animation de groupes thématiques de travail et de réflexion entre les différents experts des composantes du projet.

La cellule est engagée dans la dynamique de lutte contre la pauvreté suivant les plans définis par le Ministère. Dans le cadre des missions allouées et citées plus haut, plus

particulièrement celle d'élaborer et de tenir à jour une cartographie de la pauvreté, elle entreprend de se doter d'un outil dynamique de visualisation au plan spatial de la situation de pauvreté dans les zones d'intervention des différents projets et programmes. Les programmes de lutte contre la pauvreté ne sont vraiment efficaces que quand le ciblage est efficacement effectué à partir des informations permettant de bien circonscrire chaque programme au niveau local et que s'ils visent les régions où se trouvent les populations les plus pauvres. La cartographie de la pauvreté est dans ce sens essentielle et permet de fournir les données nécessaires pour évaluer des programmes de lutte contre la pauvreté. Au Sénégal, la cartographie de la pauvreté des petites localités comme les villages, peut tirer parti de l'abondance de données détaillées recueillies au cours du RGPH 2002 et des différentes enquêtes auprès des ménages et des populations.

## 2. OBJECTIFS :

### 2.1. Objectif principal

La CSO/MFDSSN doit améliorer la capacité de suivi et d'évaluation de l'efficacité des programmes et projet de lutte contre la pauvreté (par exemple estimer les progrès réalisés en les comparant aux objectifs). L'objectif est de développer un système d'information cartographique pour le pouvoir public, les groupes communautaires et les agents de recherche sociale. Le projet envisagé de la cartographie de la pauvreté aura pour but de combiner de l'information géo spatiale sur des domaines de lutte contre la pauvreté tel que l'accès à l'éducation, à la santé et aux autres équipements de base, et à la vulnérabilité des populations à celle stratégique qui permet un meilleur pilotage des PLCP. Les activités prévues au titre du projet de cartographie de la pauvreté visent également à soutenir les actions du Gouvernement et celles des associations en matière de lutte contre la pauvreté. Elles s'inscrivent dans le cadre de la recherche de synergies et du développement du partenariat, par exemple dans le renforcement des mécanismes de coordination et plaidoyer entre les partenaires et le gouvernement, et l'analyse de l'appui des bailleurs de fond pour la lutte contre la pauvreté

## 2.2. Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement, les objectifs sont les suivants :

- Affiner le ciblage, déterminer l'emplacement exact et l'étendue des activités des projets et programmes de lutte contre la pauvreté
- Établir la contribution des programmes et projets de lutte contre la pauvreté dans les domaines suivants: Démographie et population, santé, éducation, transport et communication, assainissement/hygiène/ environnement, commerce et micro finance, eau potable, emplacement des écoles, des marchés et autres établissements sociaux importants
- Présenter sur base annuelle et sur les cartes, les données relatives aux niveaux d'interventions et des réalisations des projets et programmes de lutte contre la pauvreté, au niveau régional et des zones cibles
- Fournir des informations statistiques sous format spatial permettant de représenter les accès aux équipements et les impacts des projets et programmes de lutte contre la pauvreté, dans les différents domaines tels que l'augmentation de l'équipement scolaires.

Les zones d'études comprennent .....(à compléter)

### 3. Méthodologie de travail du consultant

Le Consultant sera le responsable de l'exécution de la mission sur le terrain et de l'ensemble des activités liées à la réalisation de la cartographie (par exemple, il doit faire une revue de la méthodologie d'exécution proposée, définir la liste des régions, des communautés rurales, communes, villages et quartiers par département sur laquelle sera construite les cartes), Après les séances de travail de partage et d'harmonisation, le consultant élaborera une note méthodologique et un planning détaillé de la mission qui seront validés .....avant le démarrage de l'étude. La méthodologie à suivre devrait être fondée sur les techniques de mise en place de système d'information géographique. Il s'agira de :

- Constituer des bases de données et élaborer des produits informationnels

Le consultant devra effectuer une analyse des besoins, créer des bases des données et des produits, reproduire et diffuser les produits

Pour ce qui est de l'analyse des besoins, le consultant devra dégager comme principal output, un canevas permettant de donner un recensement des besoins avec différentes méthodes envisageable pour satisfaire les besoins. Pour ce qui est de la création des bases de données, il existe une importante quantité de réalisation des programmes et des projets de lutte contre la pauvreté et des données collectées dans la plupart des zones d'intervention (Base de données statistiques et bases de données documentaires).

- Concevoir et développer des interfaces utilisateurs

Il s'agira de :

- constituer un Système d'Information Géographique (SIG), ayant pour utilité de rassembler les données spatiales, d'une façon structurée donnant la possibilité d'extraire les informations dont on a besoin pour la prise de décision.
- Développer une page WEB, facilitant la présentation et l'échange des informations
- Revoir et spécifier le matériel informatique et les équipement connexe. Proposer si nécessaire les équipements supplémentaires pour le WEB et le SIG

- Renforcer les capacités techniques
- Le consultant impliquera des personnes ressources.....pour suivre tout le processus d'élaboration et de gestion des bases de données et des cartes.
- Des personnes seront formées sur les points suivants : l'utilisation du SIG, du WEB et l'exploitation de l'Internet, la lecture et l'utilisation des cartes, la gestion et l'exploitation des bases de données.

#### **4. Calendrier de réalisation et rapports**

Les délais de réalisation peuvent s'étaler sur 5 mois. Calendrier à élaborer et à discuter.

#### **5. Produits attendus :**

- Une note méthodologique et le planning de la mission élaborés et validés;
- Des personnes ressource formées sur le logiciel et les outils de cartographie ;
- Un rapport final de la mission élaboré.
- Des bases de données élaborées, spécialement concernant les différents projets et programmes, leurs réalisations, impacts et autres indicateurs.
- Un SIG et WEB opérationnels mis en place, facilitant la communication et la communication dynamique et interactif entre la CSO/MFDSSN et les partenaires.

## 6. Notation des Offres

Les offres techniques seront soumises au comité de pilotage et évaluées à travers le canevas suivant :

Aspect à évaluer	Note / points
Exigences	
Expériences des consultants en rapport avec les exigences pour la mission	30
Compréhension des Termes de Référence, valeur ajoutée aux TDR, méthodologie, programmation du travail	50
Composition de l'équipe pour la mission (objectifs, travaux, produits), qualifications et expériences des membres de l'équipe	20
Total	100